



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1242-23

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n° 1242-23 décrétant une dépense et un emprunt de 312 000 \$ pour l'exécution de travaux de stabilisation de la rive sur le 413^e avenue.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le 13 novembre 2023.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate